



MIGRATIONS

Accueil des réfugiés ukrainiens en France : derrière les apparences, le grand bazar

La prise en charge des réfugiés ukrainiens montre que l'État n'a pas joué son rôle correctement, et ce alors que la France a très peu accueilli en comparaison avec d'autres pays européens. Au bout du compte, c'est grâce à la bonne volonté de citoyens bienveillants qu'un certain nombre de personnes ont été hébergées et accompagnées.

Feriel Alouti et Nejma Brahim - 12 mars 2024 à 07h19

« *J'appelle au secours !* », lance Thierry*, fin 2022, lorsqu'il nous contacte pour la première fois. Ce préretraité habitant du Maine-et-Loire n'imagine pas un instant la tournure que vont prendre les événements lorsqu'il répond, un peu par hasard, à une annonce proposant d'héberger des réfugié·es ukrainien·nes peu après le début de la guerre d'invasion russe. « *C'était une association un peu folklorique qui l'avait publiée dans le journal local* », se souvient-il. Cette association n'est autre que France Horizon. Elle prend elle-même l'initiative de l'inscrire sur le site officiel mis en place par le gouvernement.

Thierry a alors trois chambres libres à son domicile, qu'il propose de mettre à disposition « *pour quelques jours* ». Cela se transformera finalement en dix-huit mois. La famille qu'il accueille – deux parents et trois enfants âgés de 2, 7 et 15 ans – se trouve dans une situation administrative complexe (en tout cas, aux yeux de l'État français) : les adultes ont en fait des passeports géorgiens, tandis que les enfants, dont deux sont nés en Ukraine et disposent alors de certificats de nationalité ukrainiens, n'avaient jamais fait faire de carte d'identité avant que la guerre éclate.

France Horizon ne tarde pas à « *se rétracter* ». La situation « *se décoinç*e » au bout d'un an, après des tonnes de mails adressés à la préfecture du Maine-et-

Loire, mais aussi six allers-retours vers Paris pour se rendre à l'ambassade d'Ukraine et obtenir les cartes d'identité des enfants. « *Pour le reste, j'avais heureusement bien lu le livret d'accueil qui disait que si un membre d'une famille prouvait sa nationalité ukrainienne, cela suffisait pour les autres membres* », résume-t-il. En somme, les autorités lui demandaient de « *créer des pièces d'identité ukrainiennes* » alors que les membres de la famille « *remplissaient toutes les cases* ».

Le « *problème de fond* », poursuit Thierry, est que si la préfecture ne délivre pas l'autorisation provisoire de séjour (APS) – qui découle de la protection temporaire enclenchée à l'échelle européenne –, les réfugiés n'ont aucun droit, et restent donc livrés à eux-mêmes... Et aux bénévoles qui veulent bien les prendre en charge. Démarches en préfecture et à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii), Sécurité sociale, scolarisation des enfants, cours de français, activités pour les adultes et les tout-petits... « *Beaucoup de particuliers ont lâché à un moment donné, c'était trop lourd à porter*. »

Thierry a pris en charge la famille sur le plan financier durant près d'un an, lui a permis d'obtenir un logement dans le parc social d'Angers et a trouvé un emploi au père en l'espace de quinze jours, après que celui-ci a obtenu l'APS, assortie d'une autorisation de travailler. « *Il a fallu se battre, encore et encore, contre les administrations* », souligne-t-il, estimant avoir été piégé par l'association mandatée par l'État, et convaincu que la France n'était tout simplement « *pas prête* » à accueillir ces réfugié·es venu·es d'Ukraine.

L'État et les associations absents

À Rennes, Joël, hébergeur d'une famille ukrainienne également, met en cause Coallia, la seule association que les autorités aient missionnée pour gérer l'accueil et la prise en charge des réfugié·es. Le volontaire pointe l'« *incompétence stratosphérique* » de la structure : « *Zéro visite en cinq mois alors qu'elle devait assurer un suivi régulier. Ayant laissé l'intégralité de mon appartement sur Rennes, j'ai dû aller vivre à Saint-Malo chez un parent et c'est moi qui me chargeais du suivi en faisant deux heures*

de route chaque semaine. Aucune aide pratique de leur part, aucun soutien. »

« L'État a demandé aux gens d'accueillir ces déplacés, ce qui a été fait immédiatement sur notre territoire. Six mois après, il n'y avait toujours rien, aucune aide. »

Claudine, ancienne présidente de l'association Accueil familles du monde

Ce manque d'accompagnement, Claudine et son mari, tous deux jeunes retraités habitant Pompadour (Corrèze), ont pu le constater également. Dès le 22 mars 2022, le couple reçoit deux sœurs originaires de Kyiv, arrivées sur la commune en bus, aux côtés d'une quarantaine d'autres réfugiées. « Une habitante qui avait un gîte a décidé d'affréter un bus jusqu'à Lviv pour faire le plein », raconte Claudine, qui était alors présidente de l'association Accueil familles du monde, qui avait permis l'accueil de réfugiés syriens et avait été mise en sommeil depuis lors.

Très vite, des familles d'hébergeurs solidaires sont trouvées et permettent d'assurer le suivi des réfugiées, les démarches administratives, la scolarisation des enfants, les cours de français, les besoins matériels, la recherche d'emploi ou le transport... « L'État a demandé aux gens d'accueillir ces déplacés, ce qui a été fait immédiatement sur notre territoire. Six mois après, il n'y avait toujours rien, aucune aide », déplore-t-elle, indiquant que l'association mandatée par l'État, Viltais cette fois, ne s'occupait que de l'intermédiation logement et proposait de se porter caution, par exemple.

« On a fait au mieux. Des personnes se sont épuisées au bout d'un certain temps, elles ne pouvaient pas accueillir leurs petits-enfants pendant les vacances faute de place. »

Certains hébergeurs, comme Claudine et son conjoint, ont pu bénéficier de l'aide financière promise par le gouvernement et débloquée fin 2022, d'un montant de 150 euros par mois et par foyer, pour la période d'avril à décembre 2022.

« Au moment de l'annonce, on avait compris que c'était par personne, mais on a fait avec. » Tous n'y ont pas eu accès, ajoute-t-elle. Et si les familles ne présentaient pas la preuve d'un hébergement sur 90 jours d'affilée, « elles n'avaient droit à rien ».

Aujourd'hui, Olha et Irene, les deux sœurs, ont pris leur autonomie. Le volet financier n'a pas été le plus dur à gérer, confie la retraitée. « C'était leur douleur », dans ce contexte de guerre, et les mauvaises nouvelles qui arrivaient parfois depuis l'Ukraine, sans suivi psychologique. Un jour, alors que des avions de chasse passent dans le ciel à l'occasion d'un entraînement, les jeunes femmes ont le réflexe de se coller au mur de la maison, terrifiées par les traumatismes de la guerre. « Une autre fois, elles nous ont appelés en panique parce qu'il y avait les sirènes des pompiers et qu'elles ne savaient pas quoi faire », raconte le couple.

Une vingtaine de réfugiées vit toujours à Pompadour ou dans la région. Celles qui travaillent évoluent la plupart du temps dans le secteur de l'entretien. Certaines ont rejoint la capitale pour y trouver des opportunités professionnelles, d'autres ont fait le choix de retourner en Ukraine afin d'y rejoindre leur compagnon ou leurs proches. Ces mouvements de population, tout comme les cafouillages dans la prise en charge des Ukrainien·nes, ont contribué à créer la confusion dans les chiffres communiqués par les autorités.

En février 2023, Sonia Backès, alors secrétaire d'État en charge de la citoyenneté, déclarait que la France avait accueilli « environ 115 000 personnes », tout en précisant que « les chiffres [n'étaient] jamais vraiment précis ». Interrogé par Mediapart, le ministère de l'intérieur indique que 285 070 autorisations de séjour ont été délivrées à des Ukrainien·nes en France depuis le début du conflit – un chiffre qui compte 61 % de renouvellements. Un quart (70 670) sont en cours de validité aujourd'hui, pour 64 622 bénéficiaires de l'allocation pour demandeurs d'asile, précise encore le ministère.

L'autre difficulté, insiste Thierry, concerne le renouvellement de l'APS tous les six mois. « Ça rend les choses compliquées », dit-il. Et d'ajouter : « Beaucoup disent qu'ils ont été mieux accueillis que les autres exilés, mais c'est complètement faux. » Si l'organisation de leur accueil a été décousue, l'homme admet malgré tout que contrairement aux autres nationalités, les Ukrainien·nes n'ont pas passé une seule nuit dehors. L'APS, une fois obtenue, déclenche également l'ouverture de leurs droits et les autorise à travailler.

Le discours politique à leur endroit est enfin incomparable : même à Calais, où des milliers d'exilé-es dorment dans des campements de fortune au rythme d'expulsions quasi quotidiennes et où les arrêtés d'interdiction de distributions alimentaires pleuvent régulièrement, la maire Natacha Bouchart (DVD) a tenu à accueillir des réfugié-es d'Ukraine en mairie, actant un deux poids et deux mesures flagrant entre « bons » et « mauvais » réfugiés.

À Marseille, le gros coup de com'

À Marseille, les services de l'État ont très vite décidé de témoigner de leur solidarité et, surtout, de le faire savoir à grand renfort de trompes médiatiques. Pendant près de trois mois – du 29 mars au 10 juin 2022 –, jusqu'à 930 personnes dont 30 % de mineur-es, selon les autorités, ont été accueillies à bord du *Méditerranée*, un ferry de la compagnie Corsica Linea transformé pour l'occasion en hôtel flottant.

À l'époque, la préfecture des Bouches-du-Rhône choisit le Groupe SOS, déjà bien implanté dans la région, pour coordonner l'accompagnement. Le groupe associatif a pour mission d'évaluer la situation sociale des personnes accueillies avant de les orienter vers des structures spécialisées. Elle doit aussi leur permettre de constituer leur dossier afin d'obtenir la fameuse APS.

Dès les premiers jours, le ferry est transformé en un véritable guichet unique de l'hospitalité. En pleine campagne présidentielle, la France montre à quel point elle peut être généreuse avec celles et ceux qui fuient les bombes russes. Coût de l'opération : 4,8 millions d'euros selon la préfecture des Bouches-du-Rhône. « *Dès mon arrivée, j'ai été très frustrée de voir les moyens qui étaient déployés quand on voit la situation du "social" à Marseille...* », se remémore une éducatrice spécialisée, embauchée par le Groupe SOS pour cette mission.

« SOS a travaillé dans une impréparation totale. »
Damien Riccio, anthropologue et ancien éducateur spécialisé

À bord du ferry, les réfugié-es ukrainien-nes peuvent ainsi rencontrer des personnels de l'Ofii, des référent-es de la Caisse d'allocations familiales (CAF), de la Caisse nationale d'assurance maladie, de Pôle emploi, de l'Éducation nationale mais aussi des médecins, des

infirmières de la cellule d'urgence médico-psychologique de l'Assistance publique-Hôpitaux de Marseille (AP-HM), et même des banques. Ils et elles peuvent aussi, si besoin, faire garder leurs enfants quelques heures et participer à des activités. Au fil des semaines, bien que traumatisées par la guerre, des familles commencent à s'insérer sur le territoire marseillais. Certaines se rapprochent de la communauté ukrainienne locale, scolarisent leurs enfants et décrochent un emploi.

En coulisses, le constat est mitigé. Une partie de l'équipe a le sentiment d'agir dans l'urgence, de faire de « *l'abattage* », de « *dire un jour une chose et le lendemain son contraire* ». « *SOS a travaillé dans une impréparation totale*, estime Damien Riccio, anthropologue et ancien éducateur spécialisé, recruté pour cette mission. *En vingt ans de travail social, je n'avais jamais vu ça. Le groupe est dans une logique d'acquisition de parts de marché. Ils ont les capacités de répondre vite à un appel d'offres. Une fois qu'ils ont obtenu le marché, ils se posent la question de savoir s'ils ont les compétences ou les ressources disponibles.* »

Une autre salariée de SOS abonde : « *On travaillait tout le temps avec le nez dans le guidon, c'était très inconfortable. On n'avait pas le temps de réfléchir à notre manière d'agir. Certains salariés expérimentés ont exprimé les erreurs qui pouvaient être faites mais l'équipe ne s'en est pas saisie.* » D'autres membres, recrutés sans expérience dans l'accompagnement de personnes exilées, gardent tout de même le souvenir d'une « *expérience enrichissante* ». Interrogé, le groupe associatif estime avoir fait « *face à un besoin urgent de protection et de mise à l'abri de ces personnes, ce qui assez logiquement a nécessité des ajustements permanents* ».

Fin mai, la situation à bord se complique. La compagnie Corsica Linea veut reprendre ses liaisons avec l'Algérie. L'idée émise par les services de l'État de signer une convention avec un autre navire est vite abandonnée. En outre, la préfecture comme les associations le savent depuis des années, l'offre de logements est saturée à Marseille. Il est donc nécessaire d'orienter des familles entières vers d'autres régions. « *On avait une deadline et on nous mettait la pression car beaucoup de personnes ne voulaient pas quitter Marseille* », se souvient une ancienne du Groupe SOS, décrivant, comme d'autres salariée-es interrogé-es, une situation « *très tendue à la*

fin ».

Celle-ci reconnaît d'ailleurs avoir « *vendu du rêve* » à certaines familles, leur promettant, par exemple, d'être logées dans un « *super mobile home* », sans leur préciser qu'elles seraient deux familles à vivre dans 15 mètres carrés. « *On leur proposait aussi des chambres d'hôtel, mais on ne leur disait pas que ça allait durer quinze jours. On a menti aux familles accueillantes, en leur disant que c'était provisoire.* »

Pour rester à Marseille, certains n'hésitent pas à se procurer de fausses promesses d'embauche ou des certificats médicaux attestant une santé fragile. « *La direction me demandait de décider si un malade était plus prioritaire qu'un autre, alors que je ne suis pas médecin* », poursuit l'ancienne salariée déjà citée. Pour accroître la pression sur les plus récalcitrants, SOS demande à la quinzaine de membres de l'équipe de leur faire signer une décharge de responsabilité. Certains refusent.

Le navire ferme ses portes le 10 juin. Sur les quelque 900 personnes accueillies à bord, la moitié sont envoyées en

Occitanie, en Auvergne et en Bourgogne. Les autres sont orientées ailleurs dans la région. Certaines réussissent à s'implanter à Marseille. Parmi elles, Liudmila, 31 ans, accompagnée de son fils, aujourd'hui âgé de 3 ans, de sa mère et de son grand-père.

Depuis son départ du navire, la famille, originaire de Dnipro, une ville située à l'est de l'Ukraine, occupe deux studios dans une résidence universitaire, vidée il y a deux ans d'une partie de ses locataires pour accueillir des Ukrainien·nes. Mais Liudmila sait bien que cet hébergement est temporaire. « *Du temporaire qui dure depuis deux ans.* » Un accueil fragile pour la France, qui fait pourtant partie des pays européens ayant le moins accueilli d'Ukrainiennes et d'Ukrainiens.

Feriel Alouti et Nejma Brahim

Boîte noire

* Le prénom a été modifié.
